

26 mar 2015 -10:54

Un dépistage cardiaque systématique pour les jeunes sportifs? Pas de preuves qu'il sauve des vies, mais il occasionne beaucoup de désagréments

Les cas rares mais dramatiques de jeunes sportifs foudroyés en plein effort par une défaillance cardiaque pourraient-ils être prévenus par un examen de dépistage systématique ? Pour répondre à cette question, le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) aligne dans une nouvelle étude les éléments scientifiques aujourd'hui disponibles à ce sujet. La mauvaise nouvelle est qu'il n'existe pas de données scientifiques fiables démontrant qu'un tel dépistage permette d'éviter des morts subites chez les jeunes sportifs (14-34 ans). Les examens auxquels on pourrait faire appel sont trop peu précis. Un quart des personnes à risque passeraient entre les mailles du filet tandis que des dizaines de milliers de fausses alertes entraîneraient leur lot d'angoisses et d'examens complémentaires inutiles. Des milliers de jeunes sportifs pourraient recevoir des traitements superflus - comportant eux aussi des risques - ou se voir conseiller d'arrêter momentanément ou définitivement le sport. Et cela sans aucune preuve qu'une telle mesure soit efficace pour faire diminuer le nombre de décès. La bonne nouvelle, c'est que pour tous les jeunes sportifs non-professionnels qui n'ont pas de plainte particulière, le KCE recommande de ne pas imposer d'examen de dépistage cardiaque lorsqu'ils s'inscrivent dans un club ou à un événement sportif de masse. En cas de symptômes pouvant évoquer un problème cardiaque, il demeure évidemment nécessaire de consulter un médecin. Les autorités concernées ont déjà pris beaucoup d'initiatives pour limiter les risques liés au sport ; ce rapport leur offre une base scientifique supplémentaire pour asseoir les futures orientations de leur politique sur des informations le mieux fondées possibles.

Chacun connaît cette image profondément bouleversante d'un jeune sportif s'effondrant sur un terrain de foot ou une ligne d'arrivée, foudroyé en plein effort par une défaillance cardiaque. De tels drames, souvent largement relayés par les médias, soulèvent une émotion bien compréhensible. Il n'est donc pas étonnant que la première réaction soit une volonté de tout mettre en œuvre pour prévenir de tels drames. C'est alors vers la classe politique et les médecins que se tournent les regards. Nos autorités ont déjà pris beaucoup d'initiatives pour limiter les risques liés au sport. Mais peut-on réellement prévenir la mort subite en pratiquant systématiquement un examen cardiaque chez tous les jeunes sportifs (14-34 ans) en l'absence de tout symptôme pouvant évoquer un problème cardiaque ? Et que seraient les éventuels inconvénients d'un tel dépistage ? Combien coûterait-il ? Le KCE a été chargé par les autorités de répondre à ces questions sur base de données scientifiques objectives.

Le risque de mort subite chez les jeunes sportifs est très faible

Le décès brutal d'un jeune par arrêt cardiaque lors d'une activité sportive est un événement très rare. Dans notre pays, où environ un million de jeunes sont inscrits dans un club de sport et où beaucoup d'autres encore pratiquent une activité sportive en dehors de tout encadrement, cela représente moins de 10 cas par an, dont 2 ou 3 dans le cadre de compétitions. Les autres causes de mort subite comprennent, entre autres, le coup de chaleur et l'emploi de substances stimulantes.

Plus de 40 affections cardiaques différentes peuvent être cause de mort subite ; ce sont des affections rares et leur issue est, en fait, rarement fatale. De plus, elles ne s'accompagnent souvent d'aucun symptôme ; la plupart des personnes qui en sont porteuses mènent une vie tout à fait normale.

## Les examens médicaux ne permettent pas de dépister les anomalies avec certitude

Pourrait-on, grâce à des examens médicaux, identifier ces anomalies cachées et par là prévenir les cas de mort subite ? Les examens classiques de dépistage cardiaque consistent à interroger la personne sur l'existence d'antécédents personnels ou familiaux de problèmes cardiaques (anamnèse) et à pratiquer un examen clinique (notamment une auscultation du cœur), avec éventuellement un électrocardiogramme (ECG) de repos. Les chercheurs du KCE font le constat que ces examens ne sont pas suffisamment fiables pour détecter avec certitude une anomalie chez un sujet jeune, ou au contraire pour affirmer qu'il n'a rien.

Il n'existe pas non plus, à l'heure actuelle, de données scientifiques fiables démontrant qu'un dépistage systématique permettrait d'éviter des décès prématurés. Ce constat est confirmé par d'autres études, tant en Belgique (Conseil supérieur de la Santé) qu'à l'étranger (Royaume-Uni, USA). La seule étude (italienne) qui conclut en faveur d'un dépistage systématique n'est pas suffisamment fiable. Il n'y a d'ailleurs pas moins de cas de mort subite chez les jeunes sportifs en Italie, où le dépistage est obligatoire, que dans les pays où il ne l'est pas, comme la France ou les USA.

## Un nombre élevé d'examens et de traitements inutiles

Etant donné son manque de précision, un dépistage cardiaque systématique déboucherait sur des fausses alertes - avec toute l'angoisse et les désagréments qui l'accompagnent - pour 5 à 30% de la population dépistée. C'est ce que l'on appelle des « faux positifs ». Cela correspond à plusieurs dizaines de milliers de jeunes qui devront subir des examens complémentaires inutiles. Et comme ces examens ne sont jamais à 100% exacts, cela mènera au moins quelques centaines, voire quelques milliers d'entre eux à recevoir des traitements (superflus) tels qu'un cathétérisme cardiaque ou l'implantation d'un défibrillateur, qui comportent eux-mêmes un risque du même ordre de grandeur que celui de la mort subite pendant le sport. Pour ces raisons, les Pays-Bas ont d'ailleurs supprimé l'obligation de dépistage cardiaque chez les sportifs depuis 1984.

D'autre part, un quart de ceux qui sont bel et bien porteurs d'une anomalie cardiaque ne seront pas diagnostiqués (faux négatifs) et seront, par conséquent, rassurés à tort. Ils risquent alors d'être moins attentifs à des signaux d'alarme et de se mettre en danger, malgré le dépistage.

## Il n'est pas du tout certain qu'un traitement puisse prévenir la mort subite

A l'heure actuelle, il n'existe encore aucun consensus entre médecins sur la meilleure manière de traiter un jeune sportif porteur d'une anomalie cardiaque. Il n'est d'ailleurs pas certain non plus qu'un traitement puisse prévenir la survenue d'un accident fatal. On conseille généralement à ces jeunes de stopper le sport, ce qui leur fait perdre non seulement le plaisir et le contact social que cela leur apporte, mais aussi les effets bénéfiques reconnus de l'activité physique sur la santé. Certains d'entre eux recevront un traitement et resteront à vie sous surveillance médicale alors qu'il n'existe pas de preuves scientifiques que cela les protège effectivement contre la mort subite.

## Entre 66 et 100 millions d'euros pour un premier dépistage

Un sportif qui se soumet à un examen d'aptitude au sport ne reçoit en principe pas de remboursement de l'assurance-maladie, puisqu'il s'agit d'une démarche préventive individuelle. Si les autorités décident d'organiser malgré tout un dépistage systématique - et de le rembourser - cela représentera un coût considérable qui peut monter jusqu'à 100 millions d'euros pour un premier dépistage.

Pour le sport récréatif, l'inscription dans un club ou la participation à un événement sportif ne devrait pas être soumise à un dépistage cardiaque

Sur base des résultats de cette étude, le KCE recommande de ne pas imposer d'examen de dépistage cardiaque aux jeunes sportifs (14-34 ans) non-professionnels et sans plainte cardiaque particulière lorsqu'ils s'inscrivent dans un club ou à un événement sportif de masse. En cas de symptômes pouvant évoquer un problème cardiaque, il demeure évidemment nécessaire de consulter un médecin.

Pour répondre aux réactions émotionnelles bien compréhensibles que suscite le problème de la mort subite chez le jeune sportif, il semble plus rationnel que les autorités informent la population de façon complète et neutre des risques liés au sport, mais aussi de ceux liés au dépistage.

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé  
Centre Administratif du Botanique, Door Building (10ème étage)  
Boulevard du Jardin Botanique 55  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 287 33 88 (nl) / +32 2 287 3354 (fr)  
<http://kce.fgov.be>

Gudrun Briat  
Communication scientifique  
+32 475 274 115  
[press@kce.fgov.be](mailto:press@kce.fgov.be)